

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le MARDI 26 NOVEMBRE à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 19 Novembre 2024

Date affichage du compte-rendu : 3 décembre 2024

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, 1^{ère} Adjointe, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Fernanda TEIXEIRA.

Absente excusée : Mme Claire SAURAT pouvoir à M. Eric DANJEAN

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. Thierry MICHAUD

Objet : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

- Football Club Pont de la Pyle ;
- Trail Volodalen

Vu le budget primitif « COMMUNE » 2024 et notamment inscription à l'article 65748 subvention de fonctionnement aux associations,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de verser une subvention au Football Club Pont de la Pyle de 150 euros ;
- **DECIDE** de verser une subvention au Trail Volodalen de 150 euros ;
- **AUTORISE** Le Maire à procéder aux mandatements correspondants.

Ainsi délibéré, les jours,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,

M. Jean-Charles DALLOZ

